



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2025
Français
Original : anglais

Session de 2025

25 juillet 2024-31 juillet 2025

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, de programme et autres :
rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2024

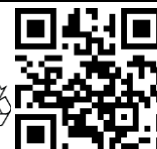
Résumé

Le présent rapport donne un aperçu de la coopération interinstitutions dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en 2024. Il décrit les principales activités menées par le Conseil pour renforcer la cohérence sur les questions de politique générale et de gestion et améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies dans l'exécution des mandats fixés par les organes intergouvernementaux.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer le système multilatéral et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

L'action programmatique de l'Organisation des Nations Unies voit l'être humain placé au cœur des efforts, et comprend notamment des initiatives visant à renforcer la cohérence et la coordination des politiques dans des domaines critiques, tels que la gouvernance internationale des données, l'intelligence artificielle et les changements climatiques, et à promouvoir l'adoption de mesures intégrées à l'échelle du système en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et la criminalité transnationale organisée.

Le Conseil a étendu ses efforts à l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle dans l'ensemble du système des Nations Unies et il a amélioré la gestion et l'analyse des données. Il a également soutenu l'accomplissement de progrès concernant la culture organisationnelle du système des Nations Unies dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de l'élargissement des possibilités offertes aux personnes en situation de handicap, de la prévention et de la répression du harcèlement sexuel, et de la transformation numérique.



I. Introduction

1. En application de la résolution **2008 (LX)** du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait suite également aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution **64/289** relative à la cohérence du système des Nations Unies, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'incorporer des informations appropriées portant sur les travaux du CCS dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination.

2. Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2024 sous l'égide du CCS. En tant qu'organe de coordination, le CCS, épaulé par ses mécanismes subsidiaires, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes, s'emploie à assurer la cohérence de la gestion et des politiques, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les travaux du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et alignés sur les priorités des États Membres.

II. Des politiques plus cohérentes et mieux coordonnées à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

3. En 2024, le Conseil et ses mécanismes subsidiaires ont réaffirmé leur détermination à épauler les efforts que mènent les États Membres pour renforcer le système multilatéral et accélérer le rythme des progrès sur la voie des objectifs de développement durable, notamment en soutenant la feuille de route établie dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ».

4. Le Comité de haut niveau sur les programmes a poursuivi son action visant à favoriser une plus grande cohérence et une meilleure coordination des politiques à l'appui de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en contribuant aux résultats du Sommet de l'avenir, en mobilisant l'ensemble du système face aux crises, en appuyant la recherche de solution à l'échelle du système pour les peuples et la planète et en promouvant l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. Dans le cadre de ces travaux, le Comité a continué à se pencher sur les questions de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes de manière transversale.

A. Accélérer le rythme des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et contribuer aux résultats du Sommet de l'avenir

5. En 2021, le Comité de haut niveau sur les programmes est convenu de suivre dans ses activités un fil stratégique fondé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et présentant des liens étroits avec les thèmes clés retenus dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». Depuis lors, le Comité s'est efforcé de renforcer la cohérence et la coordination des politiques à l'échelle du système dans plusieurs domaines thématiques, afin d'accompagner la réalisation des objectifs de développement durable et de s'assurer que son action apporte une valeur ajoutée et complète les efforts entrepris par les États Membres dans la perspective du Sommet de l'avenir.

6. Comme indiqué au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies en 2022 et 2023¹, le Comité a produit plusieurs documents à l'échelle du système des Nations Unies visant à renforcer la cohérence et la coordination des politiques concernant les devoirs à remplir envers l'avenir, la gouvernance internationale des données, l'intelligence artificielle et les mesures du progrès complétant et allant au-delà du produit intérieur brut, et il a également appuyé les délibérations des États Membres en amont du Sommet de l'avenir.

7. Après l'adoption du Pacte pour l'avenir en septembre 2024, le Comité de haut niveau sur les programmes a réfléchi, lors de sa quarante-huitième session, en octobre 2024, à la manière dont ses travaux ont éclairé les résultats du sommet et à la manière dont il pourrait contribuer aux efforts visant à appuyer la mise en œuvre du Pacte à l'avenir. Parallèlement, le CCS a présenté une vision d'ensemble des mesures à prendre pour renforcer le système multilatéral afin d'accélérer le rythme des progrès sur la voie des objectifs de développement durable. Les différents efforts déployés pour soutenir les priorités des États Membres liées à la réalisation des objectifs et à l'application du document final du Sommet de l'avenir sont détaillés ci-dessous.

Multilatéralisme : des solutions pour un avenir meilleur

8. Dans le contexte des processus intergouvernementaux en cours, le CCS a accordé une attention considérable aux efforts faits pour renforcer le multilatéralisme. Lors de sa première session ordinaire de 2024, le Conseil a examiné le processus préparatoire du Sommet de l'avenir et constaté que le Sommet présentait des occasions à saisir à l'heure où le multilatéralisme était confronté à de nombreux défis. Les membres du Conseil ont dit attendre avec impatience le document final du Sommet, qui devait articuler une vision claire et ambitieuse pour l'avenir, contribuant ainsi au renforcement du système multilatéral. Tout au long du processus intergouvernemental, les membres ont souligné qu'il serait impératif que les entités des Nations Unies travaillent ensemble de manière cohérente pour aider les États Membres à parvenir à un résultat positif.

9. Lors de sa deuxième session ordinaire de 2024, après la conclusion du Sommet, le Conseil a constaté que les États Membres avaient clairement exprimé, dans le Pacte pour l'avenir, leurs priorités en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le renforcement du système multilatéral. Les membres ont réfléchi à la manière dont les entités des Nations Unies pourraient agir collectivement de la manière la plus efficace, de manière intégrée et dans l'ensemble des piliers, pour soutenir les États Membres dans l'application du Pacte et de ses annexes, en vue d'accélérer le rythme des progrès sur la voie des objectifs de développement durable, de lutter contre les inégalités, de promouvoir l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et les filles et de donner un coup d'accélérateur aux efforts déployés pour agir en faveur des populations et de la planète. Si le Sommet de l'avenir a illustré la convergence des vues des États Membres et réaffirmé la valeur du multilatéralisme, le contexte géopolitique n'en pose pas moins des défis au regard des priorités multilatérales. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait restaurer la confiance dans les solutions multilatérales, défendre les normes et les valeurs des Nations Unies et appuyer les résultats ambitieux que donneront les prochains processus intergouvernementaux. Pour garantir l'efficacité du système des Nations Unies et faire en sorte qu'il reste pertinent, les entités devraient renforcer leur capacité à exploiter efficacement leur expertise et à faire preuve de vision stratégique, d'agilité et d'adaptabilité pour relever de nouveaux défis et répondre à l'évolution des besoins des pays. Les membres ont également observé qu'il serait nécessaire d'améliorer les opérations dans l'ensemble

¹ Voir E/2023/51 et E/2024/11.

des organisations du système des Nations Unies, notamment en investissant dans les ressources humaines, en renforçant l'exécution des programmes et l'application du principe de responsabilité, en réalisant des gains d'efficacité et en mettant en commun les innovations.

Les devoirs envers l'avenir

10. En 2024, conformément à l'engagement pris de longue date par l'Organisation des Nations Unies envers les générations futures², et en s'appuyant sur les travaux entamés lors de sa quarante et unième session, le Groupe restreint du Comité de haut niveau sur les programmes sur les devoirs envers l'avenir a publié une série de questions fréquemment posées sur les devoirs envers l'avenir sous l'angle de l'équité intergénérationnelle³, afin de faciliter une compréhension commune des concepts et principes fondamentaux associés aux devoirs envers l'avenir. Les questions fréquemment posées ont été élaborées pour appuyer l'opérationnalisation des principes communs des Nations Unies concernant les générations futures, que le CCS a approuvés en 2023 comme un ensemble de valeurs communes que les entités des Nations Unies doivent respecter dans divers contextes, y compris la planification stratégique, les conseils politiques et la programmation⁴. Les Principes communs et les questions fréquemment posées ont été communiqués aux États Membres lors de leurs délibérations relatives à la Déclaration sur les générations futures. Lors de sa quarante-huitième session, le Comité de haut niveau sur les programmes a pris note du fait que le Groupe restreint avait été dissous après l'achèvement de ses tâches. Le chantier du Comité sur les devoirs envers l'avenir, associé au processus intergouvernemental parallèle, a vu mis en avant le concept d'équité intergénérationnelle et a permis d'identifier et d'intégrer les besoins et les intérêts des générations présentes et futures dans les activités du système des Nations Unies.

La gouvernance internationale des données

11. Les données sont essentielles pour éclairer la prise de décision et pouvoir relever les grands défis mondiaux. L'évolution rapide de l'environnement numérique et des données a créé à la fois des occasions à saisir et difficultés à régler qui exigent une coopération à tous les niveaux. Pour donner suite aux efforts qu'il avait faits pour se saisir de la question de la gouvernance mondiale des données, comme il ressort du document qu'il a publié en 2023, intitulé « Gouvernance internationale des données : les voies du progrès », le Comité de haut niveau sur les programmes avait demandé au Groupe de travail sur la gouvernance internationale des données d'étudier les bases normatives d'un dispositif international de gouvernance des données, le but étant d'élaborer des principes de gouvernance internationale de données fondés sur les droits humains et le développement durable qui promeuvent le respect du principe de responsabilité, l'agilité et l'équité⁵. Le Groupe a ensuite élaboré un ensemble de principes pour la gouvernance mondiale des données, axés sur les objectifs de respect des valeurs, de confiance et d'équité. Cette initiative visait à soutenir une approche multipartite pour une gouvernance efficace des données, à promouvoir l'équité et à protéger les droits des individus et des communautés.

12. Lors de sa quarante-huitième session, le Comité a approuvé la « Proposition de bases normatives pour la gouvernance internationale des données : objectifs et principes » et il a pris note de la dissolution du Groupe de travail sur la gouvernance des données, suite à l'achèvement des tâches qui lui avaient été confiées⁶. Les

² Résolutions 75/1 et 76/300 de l'Assemblée générale

³ Voir <https://unsceb.org/united-nations-system-common-principles-future-generations>.

⁴ CEB/2023/1/Add.1.

⁵ CEB/2023/1/Add.2.

⁶ CEB/2024/2/Add.1.

principes approuvés par le CCS ont été communiqués en tant que contribution aux délibérations en cours concernant la gouvernance mondiale des données, y compris les processus de suivi des documents finaux du Sommet de l'avenir, en particulier le Pacte numérique mondial.

L'utilisation et la gouvernance de l'intelligence artificielle et des technologies d'avant-garde connexes

13. Les progrès de l'intelligence artificielle sont rapides, et porteurs de nouvelles perspectives pour le développement durable, mais ils soulèvent également des défis de plus en plus complexes pour le système des Nations Unies et la communauté internationale du point de vue éthique et en ce qui concerne leur gouvernance. Tout au long de l'année 2024, le Comité de haut niveau sur les programmes a continué à se pencher sur la question de l'intelligence artificielle et des technologies d'avant-garde connexes, en s'appuyant sur les efforts précédemment déployés pour faire progresser le dialogue dans l'ensemble du système des Nations Unies à ce sujet. Le Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle a publié le Livre blanc du système des Nations Unies sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, offrant une analyse des modèles institutionnels actuels et des fonctions connexes, ainsi que des cadres normatifs internationaux existant dans le système des Nations Unies qui s'appliquent à la gouvernance de l'intelligence artificielle⁷.

14. Les conclusions du livre blanc ont été présentées au Comité lors de sa quarante-septième session en mars 2024, et ont alimenté un dialogue entre le Comité et un membre de l'Organe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur l'intelligence artificielle. Destiné à alimenter les discussions en cours sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, y compris celles liées au Pacte numérique mondial, le livre blanc approuvé par le CCS a été soumis à l'Organe consultatif de haut niveau en tant que contribution du système des Nations Unies aux travaux de l'Organe.

B. Tirer parti des réponses apportées par l'ensemble du système aux crises croissantes

15. La prolifération des conflits, des catastrophes climatiques et des crises a touché un nombre sans précédent de personnes dans le monde, posant des défis croissants aux autorités nationales, aux communautés locales et au système des Nations Unies pour faire face aux effets cumulés de la violence, de l'instabilité, de la pauvreté, des inégalités et des déplacements.

L'avenir de l'action humanitaire

16. Les effets dévastateurs des conflits en cours et des changements climatiques rendent plus urgents que jamais l'action humanitaire et le rôle essentiel qu'elle joue dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Lors de sa deuxième session ordinaire de 2024, le CCS a délibéré sur la manière dont, dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe, le système des Nations Unies pourrait favoriser une action humanitaire plus efficace et efficiente, en tenant compte de quatre dimensions interdépendantes : la politique, le développement, la préparation et le financement. Le Conseil a noté les difficultés croissantes auxquelles le système des Nations Unies est confronté pour dispenser une assistance pourtant vitale, en particulier en raison du grave manque de fonds disponibles pour les activités humanitaires.

⁷ CEB/2024/1/Add.1.

17. Plus concrètement, les membres du Conseil ont discuté de la manière dont les outils de la diplomatie humanitaire et de la médiation pourraient être utilisés pour faire respecter le principe de responsabilité en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits humains, et de la manière dont le système des Nations Unies pourrait mieux tirer parti du partage des données et de la technologie pour anticiper les crises et y répondre. Les efforts visant à améliorer l'efficacité financière et à renforcer la collaboration avec les donateurs non traditionnels, tels que les banques multilatérales de développement, ont également été abordés. Le Conseil a souligné qu'il est nécessaire de rassembler le système pour traiter les questions politiques, financières et opérationnelles de manière coordonnée et a encouragé une meilleure utilisation des structures et des outils de coordination existants pour aider le système des Nations Unies à renforcer de manière plus efficace les liens entre les efforts déployés en ce qui concerne l'action humanitaire, le développement durable, le climat et la paix.

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

18. Les déplacements internes ont atteint des niveaux sans précédent, des millions de personnes ayant été poussées par des conflits, des violences ou des catastrophes à aller ailleurs à l'intérieur de leur pays. En l'absence de solutions durables aux déplacements, les chiffres risquent de continuer à augmenter. Suite à une décision du Comité de haut niveau sur les programmes lors de sa quarante-sixième session⁸, et conformément à la résolution 78/205 de l'Assemblée générale, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes a conclu avec succès un processus consultatif en deux phases en 2024 visant à promouvoir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies sur les déplacements internes⁹.

19. Sous l'égide du Comité de haut niveau sur les programmes, un groupe de travail composé de 28 entités a collaboré pour dégager une compréhension commune des défis croissants posés par les déplacements internes dans le contexte plus large de la réalisation des objectifs de développement durable et il a élaboré une série de recommandations visant à accroître la visibilité, la prévisibilité et l'agilité de la réponse du système des Nations Unies. Les efforts du groupe de travail ont permis l'adoption d'une approche du déplacement interne à l'échelle du système des Nations Unies, qui a été soutenue par le Comité lors de sa quarante-huitième session et dont le CCS a pris note en novembre 2024¹⁰. Cette approche à l'échelle du système offre un cadre global conçu pour promouvoir la cohérence et l'intégration entre piliers dans les efforts déployés par les entités des Nations Unies pour lutter contre les déplacements internes et pour unifier les actions aux niveaux mondial et national.

La criminalité transnationale organisée

20. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité appelant à renforcer la coordination des actions des Nations Unies à l'appui des efforts internationaux contre la criminalité transnationale organisée, le CCS, à sa première session ordinaire de 2024, a délibéré sur la menace croissante que représente la criminalité transnationale organisée pour le développement durable, en notant que le phénomène touchait tous les pays et l'action de l'ensemble du système des Nations Unies^{11,12}. Le Conseil a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) de mener un processus consultatif pour déterminer comment le

⁸ CEB/2023/6, par. 63.

⁹ Résolution 78/205 de l'Assemblée générale, par. 12.

¹⁰ CEB/2024/6/Add.1.

¹¹ S/PRST/2023/6.

¹² Voir CEB/2024/1.

système des Nations Unies pourrait collaborer de manière plus cohérente pour s'attaquer aux multiples dimensions de la criminalité organisée qui sapent la capacité des gouvernements et des institutions à protéger les sociétés et à atteindre les objectifs de développement durable. Par la suite, lors de sa quarante-huitième session, le Comité de haut niveau sur les programmes est convenu de définir une approche commune du système des Nations Unies pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée et a créé une équipe spéciale à durée déterminée sur la criminalité transnationale organisée, sous la direction de l'ONUDD.

21. L'approche commune a pour objectif principal de renforcer la capacité du système des Nations Unies à répondre plus efficacement aux défis posés par la criminalité transnationale organisée en promouvant la cohérence des politiques et en facilitant la coordination interinstitutionnelle, en améliorant le partage des informations et des données et en fournissant des conseils politiques intégrés fondés sur des données probantes, conformément aux priorités et aux besoins nationaux et régionaux des États Membres¹³.

C. Appuyer les solutions possibles pour les peuples et la planète

22. Les effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sont ressentis dans le monde entier, en particulier par les plus vulnérables. En 2024, le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du CCS et du Comité de haut niveau sur les programmes, a poursuivi son engagement résolu en faveur du développement durable et a pris des mesures conjointes concrètes pour soutenir les États Membres dans leurs efforts visant à protéger les peuples et la planète.

Messages communs des entités des Nations Unies pour les vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

23. En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2023 concernant la préparation de contributions cohérentes et stratégiques aux vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Comité de haut niveau sur les programmes a abordé la question à sa quarante-septième session et s'est déclaré résolument favorable à l'élaboration en temps voulu de messages stratégiques communs de haut niveau, sous la direction du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Équipe du Secrétaire général pour l'action climatique¹⁴.

24. En juillet 2024, le Comité a approuvé un ensemble de messages communs du système des Nations Unies, à l'issue d'un processus consultatif interinstitutions auquel ont participé 35 entités¹⁵. Les messages communs approuvés par le CCS informent les activités de plaidoyer du système des Nations Unies dans sept domaines d'action clés, en braquant les projecteurs sur les priorités dans le domaine de l'action climatique et en plaçant au cœur des efforts les objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Lors de sa quarante-huitième session, le Comité est convenu de revoir et d'actualiser les messages communs, le cas échéant, avant la trentième session de la Conférence

¹³ Voir CEB/2024/6, annexe III.

¹⁴ À l'appui de la résolution 79/206 de l'Assemblée générale sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures.

¹⁵ Consultable à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/united-nations-system-common-messages-cop29-and-cop30>.

des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en novembre 2025.

Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement

25. En réponse à la demande de l'Assemblée générale de présenter une stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement avant la fin de la soixante-dix-huitième session, le Secrétaire général a délégué l'élaboration de cette stratégie à ONU-Eau, le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement¹⁶.

26. Élaborée sous la direction du président d'ONU-Eau et en consultation avec les États Membres, la première Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement¹⁷ représente une étape importante dans les travaux menés depuis des décennies par le système des Nations Unies en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, en réponse aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau¹⁸ de 2023 et du Programme d'action sur l'eau, qui ont fait de l'eau une priorité centrale¹⁹ pour les Nations Unies.

27. La Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement agrège l'ensemble des activités menées dans le système pour que des ressources en eau et des services d'assainissement gérés de manière durable soient accessibles et disponibles à l'ensemble des individus, partout sur la planète. Y est définie pour l'ensemble des entités du système une approche qui leur permette d'œuvrer en collaboration dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et tienne compte de sa transversalité et des liens qui l'unissent à d'autres domaines.

28. Le but de la Stratégie est de renforcer, à l'échelle du système, la coordination et d'améliorer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement à l'appui des priorités et plans nationaux, des buts et cibles liés à l'eau arrêtés au niveau international, de l'exercice des droits humains, et de solutions porteuses de transformations face aux défis actuels et à venir, au bénéfice de l'ensemble des individus et de la planète. Il s'agit de rendre pleinement effective la coordination interinstitutionnelle, de tirer parti des réformes du système des Nations Unies pour le développement, et de stimuler une action plus ambitieuse de la part des entités des Nations Unies dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, pour que les États Membres reçoivent un appui plus stratégique, efficace, cohérent et efficient.

29. La Stratégie a été approuvée par le Comité de haut niveau sur les programmes lors de sa quarante-septième session et a ensuite été approuvée par le CCS.

D. Appuyer l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

30. Conformément à la résolution [76/258](#) de l'Assemblée générale sur le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés²⁰, le CCS et le Comité de haut niveau sur les programmes a continué de soutenir la coordination et le suivi à l'échelle du système de la mise en œuvre du Programme d'action pour la décennie 2022-2031. À la quarante-huitième session du Comité, les membres ont pris note du rapport d'activité établi par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

¹⁶ Résolution [77/334](#) de l'Assemblée générale, par. 5.

¹⁷ [CEB/2024/1/Add.2](#).

¹⁸ Ibid.

¹⁹ <https://sdgs.un.org/partnerships/action-networks/water>.

²⁰ Résolution [76/258](#) de l'Assemblée générale, par. 301.

en développement où figurait un récapitulatif des décisions prises pour donner suite à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il comprenait également des mises à jour sur les cinq grands objectifs fixés dans le Programme d'action de Doha : combler les lacunes qui existent toujours dans le domaine de l'éducation, assurer la sécurité alimentaire, attirer les investissements directs étrangers en faveur du développement durable, mettre en place des mécanismes d'atténuation des crises et de résilience, et faciliter le reclassement des pays. Le rapport d'activité comporte également une série de recommandations adressées aux entités du système des Nations Unies afin de poursuivre l'application du Programme d'action, d'accroître l'assistance substantielle et technique aux pays les moins avancés et d'aider les pays en voie de reclassement à formuler et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de transition.

III. Promouvoir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle au sein des Nations Unies

Cadre pour une politique type destinée à guider l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle dans les entités des Nations Unies

31. Compte tenu des développements antérieurs concernant les risques présentés par l'intelligence artificielle et les possibilités qu'elle offre, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion ont décidé de créer une équipe spéciale sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies sous l'égide du Comité de haut niveau sur la gestion²¹. Celle-ci a été chargée d'élaborer un cadre normatif et opérationnel à l'échelle du système concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies, pour mettre en place des mécanismes appropriés de partage des idées et des expériences, ainsi que pour mettre en commun les capacités techniques nécessaires, afin que le système des Nations Unies évolue de manière intégrée et cohérente dans le domaine de l'intelligence artificielle, un secteur dynamique et en constante évolution. L'équipe spéciale a travaillé tout au long de l'année 2024 et a mis fin à ses activités après avoir livré deux produits qui ont été adoptés par le Comité lors de sa quarante-septième session en octobre 2024.

32. Premièrement, le cadre d'une politique type sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans les organisations du système des Nations Unies est conçu pour guider l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle dans l'ensemble des organisations du système des Nations Unies²². Le cadre met l'accent sur l'importance de la gestion des risques, de la protection des droits humains et de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans les applications liées à l'intelligence artificielle. Tout en prévoyant des normes minimales, telles que l'évaluation obligatoire des risques, le cadre permet à chaque organisation d'adapter ses politiques en matière d'intelligence artificielle en fonction de ses besoins opérationnels spécifiques.

33. Deuxièmement, le rapport sur l'utilisation opérationnelle de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies répertorie plus de 700 initiatives en matière d'intelligence artificielle déjà en cours dans l'ensemble du système²³. Ces initiatives, dont beaucoup soutiennent directement les objectifs de développement durable, illustrent l'importance croissante de l'intelligence artificielle dans les

²¹ E/2024/11, sect. III.

²² [https://unsceb.org/sites/default/files/2025-01/Framework for a Model Policy on the Responsible Use of AI in UN System.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2025-01/Framework%20for%20a%20Model%20Policy%20on%20the%20Responsible%20Use%20of%20AI%20in%20UN%20System.pdf).

²³ [https://unsceb.org/sites/default/files/2025-01/Report on the Operational Use of AI in the UN System.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2025-01/Report%20on%20the%20Operational%20Use%20of%20AI%20in%20the%20UN%20System.pdf).

opérations du système des Nations Unies et soulignent la nécessité de coordonner les efforts pour mettre en commun les ressources et l'expertise, en veillant à ce que l'adoption de l'intelligence artificielle soit à la fois efficace et responsable.

34. Le Comité de haut niveau sur la gestion continuera à s'efforcer de faciliter et de faire progresser de manière stratégique les travaux sur l'intelligence artificielle au sein du système des Nations Unies, dans le cadre des mécanismes interinstitutions ou pluridisciplinaires existants, notamment la communauté de pratique du Réseau Technologie et numérique sur l'intelligence artificielle générative.

IV. Des méthodes de travail innovantes pour le système des Nations Unies

35. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le souci d'accélérer l'application des outils, techniques et compétences modernes dans l'ensemble du système des Nations Unies a continué de pousser les organismes du système à approfondir leur réflexion et à collaborer davantage pour réagir de manière intégrée, en anticipant et en contrant les risques tout en renforçant la capacité du personnel de traiter les problèmes complexes et en perfectionnant leurs méthodes de travail.

A. Des données fiables et disponibles rapidement dans l'ensemble du système des Nations Unies

Gestion et analyse des données basées sur la valeur dans le système des Nations Unies : statistiques financières du système des Nations Unies

36. Tout au long de l'année 2024, le secrétariat du CCS a collecté et publié des statistiques à l'échelle du système des Nations Unies afin de renforcer la transparence et la responsabilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes, en pleine concordance avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans lequel l'Assemblée générale demandait que soient publiées en temps voulu des données, des définitions et des catégories fiables, vérifiables et comparables à l'échelle du système et au niveau de chaque entité²⁴.

37. Les activités du Comité de haut niveau sur la gestion dans ce domaine, en particulier la mise à disposition d'un plus grand volume de données sur le site Web de la CCS et l'amélioration de la fonctionnalité pour l'analyse interactive des données, visent à améliorer l'analyse des données pour mieux aider les États Membres et remplir les mandats intergouvernementaux, y compris ceux prévus dans le Pacte pour l'avenir²⁵.

Statistiques et données sur les ressources humaines

38. Le secrétariat du Conseil a continué de prêter un appui important au Réseau Ressources humaines et à sa communauté de pratique sur les données et analyses relatives aux ressources humaines, facilité les échanges professionnels entre les fonctions d'analyse des ressources humaines et approfondi la connaissance collective des indicateurs relatifs aux ressources humaines pour faciliter la communication de l'information et l'évaluation comparative à l'échelle du système. Le but est de fournir aux décideurs des données qui soient de meilleure qualité et plus complètes, comme en témoigne la disponibilité accrue des données sur les ressources humaines sur le

²⁴ Résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, par. 50 et 117.

²⁵ Résolution [79/1](#) de l'Assemblée générale

site Web du CCS. Le secrétariat du Conseil a aussi étroitement collaboré avec le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale et les parties concernées pour rationaliser et utiliser les données relatives aux ressources humaines de l'ensemble du système aux fins d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives, de sorte que la prise de décisions soit mieux informée par les données pendant l'examen en cours de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun.

39. L'action menée dans ce domaine est alignée sur deux stratégies clés : le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies²⁶, élaboré par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes et approuvé par le CCS en 2020, et la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout²⁷.

B. Prospective stratégique

Gestion stratégique des risques : groupe de travail sur les données et les cyber-risques

40. Le Comité de haut niveau sur la gestion a continué d'encourager l'adoption de pratiques de gestion des risques et de prospective stratégique au sein du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Forum sur la gestion des risques, un organe consultatif pluridisciplinaire à l'échelle du système qui formule des orientations à l'intention du système des Nations Unies et offre une plateforme commune sur laquelle les entités peuvent partager de la documentation et des bonnes pratiques. Le Forum s'est réuni périodiquement tout au long de l'année 2024.

41. La communauté pour la cybersécurité du Réseau Technologie et numérique a lancé une série d'initiatives visant à atténuer les risques et à renforcer les défenses contre l'évolution des cybermenaces. Un élément central de ces efforts a été le lancement des orientations actualisées en matière de cybersécurité, qui ont pour but d'harmoniser les pratiques en matière de sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies, en s'appuyant sur des autoévaluations annuelles à caractère obligatoire pour s'assurer que ces orientations sont bien respectées. La version actualisée traite des risques en définissant des niveaux de maturité qui offrent des mesures normalisées pour encadrer et améliorer les pratiques et les investissements en matière de cybersécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le cadre favorise une approche proactive de la sécurité, en fixant des normes de sécurité minimales destinées à préserver la réputation du système des Nations Unies tout en encourageant les entités moins matures à renforcer leur position en matière de cybersécurité. En outre, des discussions ont été menées sur les services partagés en matière de cybersécurité, afin d'aborder les risques systémiques.

C. Faire évoluer les comportements et la culture institutionnelle dans le système des Nations Unies

42. L'action menée par le Comité de haut niveau sur la gestion pour contribuer à la concrétisation de l'ONU 2.0 souhaitée par le Secrétaire général est centrée sur l'idée qu'il faut faire évoluer les comportements et la culture institutionnelle dans le système des Nations Unies. Dans ce domaine de travail, le Réseau Ressources humaines a eu d'autres échanges en 2024 sur les approches souhaitables pour améliorer les

²⁶ CEB/2020/1/Add.1.

²⁷ www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml.

compétences dans les différents domaines ONU 2.0 afin de mieux les intégrer dans les nouvelles approches stratégiques de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Lutte contre le harcèlement sexuel

43. En 2024, le CCS a continué de considérer la prévention et la répression du harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies comme une priorité. Afin de promouvoir l'adoption d'une démarche unifiée dans ce domaine au sein du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé, à sa quarante-cinquième session, la création du Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel, qui a remplacé l'Équipe spéciale chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies. Une fois cette décision approuvée par le Conseil, le Comité a approuvé le mandat du Groupe exécutif lors de sa quarante-sixième session au quatrième trimestre de 2023. Le Groupe est entré en fonction au début de l'année 2024.

44. Le plan de travail pour 2024 et 2025 élaboré par le Groupe exécutif est articulé autour de six domaines d'intervention : le partage des connaissances et la collaboration ; l'amélioration des politiques et le renforcement des systèmes ; l'aide aux victimes et aux personnes survivantes ; le renforcement des capacités, la formation et l'amélioration des compétences ; le suivi des progrès et l'évaluation de l'impact ; et la communication et la collaboration avec les parties prenantes. Le plan de travail a été approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion lors de sa quarante-septième session au deuxième trimestre de 2024.

45. Conformément à ce plan de travail, le Groupe exécutif a appuyé visant à favoriser une mise en œuvre cohérente des politiques à l'échelle du système et il a facilité un échange systématique sur les expériences acquises, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques à la faveur de ses réunions. Le Groupe a continué à alimenter la plateforme de connaissances du système des Nations Unies sur la lutte contre le harcèlement sexuel, sur laquelle on trouve des documents sur la prévention et la répression du harcèlement sexuel émanant des nombreuses entités du système des Nations Unies²⁸. L'accessibilité de cette plateforme aux personnes en situation de handicap a été améliorée. Afin de renforcer les systèmes en place, le Groupe considère comme une priorité d'améliorer les vérifications des antécédents, y compris grâce à une meilleure utilisation systématique de la base de données de filtrage ClearCheck, qui permet aux organisations du système des Nations Unies de partager des informations sur les personnes visées par des allégations fondées d'inconduite sexuelle. L'enquête annuelle à l'échelle du système sur l'amélioration du signalement des cas de harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies a été menée auprès des entités du système des Nations Unies et ses résultats descriptifs ont été publiés sur le site web du CCS, contribuant ainsi à une plus grande transparence²⁹.

Santé et sécurité au travail : Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies en 2024 et au-delà

46. En 2024, le Forum sur la santé et la sécurité au travail a poursuivi ses efforts pour que la santé et la sécurité au travail fassent partie intégrante des responsabilités des organisations à l'égard de leur personnel. Il s'est attaché à faire progresser les outils élaborés par l'ancienne Équipe spéciale multifonctionnelle interinstitutions pour le devoir de protection du personnel déployé dans des environnements à haut

²⁸ <https://shknowledgehub.unwomen.org/fr/home>.

²⁹ [https://unsceb.org/sites/default/files/2023-10/Survey on reporting of Sexual Harassment 2022 - Narrative Report.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2023-10/Survey%20on%20reporting%20of%20Sexual%20Harassment%202022%20-%20Narrative%20Report.pdf) (en anglais).

risque et à promouvoir l'intégration globale de la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, en particulier au niveau national.

47. À la suite de sa décision de créer un mécanisme interinstitutions, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé, lors de sa quarante-septième session, la structure du Mécanisme de coordination de la santé et de la sécurité au travail au sein de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le budget indicatif et les arrangements de partage des coûts qui l'accompagnent, et a désigné l'Organisation mondiale de la Santé comme entité hôte du Mécanisme pendant ses trois premières années d'activité. Le Forum sur la santé et la sécurité au travail a facilité la mise en place du Mécanisme, y compris de son secrétariat, et celle du Comité interinstitutions sur la santé et la sécurité au travail et de son sous-groupe doté d'une expertise spécifique, afin que le mécanisme soit opérationnel au début de l'année 2025.

48. L'enquête bisannuelle du Forum sur la santé et la sécurité au travail a été publiée en 2023 et 28 organisations y ont répondu. Elle avait pour objectif d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale sur le devoir de protection, sur des questions telles que l'orientation avant déploiement, la formation des cadres, l'assurance médicale, les conditions de vie minimales des Nations Unies, la stratégie de santé mentale sur le lieu de travail et les mesures de santé, de sûreté et de sécurité. Lors de sa quarante-septième session, le Comité de haut niveau sur la gestion a reçu un rapport détaillé et une analyse des résultats, plus de la moitié des organisations ayant indiqué que les recommandations avaient été entièrement appliquées ou que des progrès avaient été accomplis.

49. Après la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies de 2018 à 2023, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé, à sa quarante-sixième session, la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies en 2024 et au-delà élaborée par le Conseil de mise en application de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies^{30,31}. En 2024, un centre de santé mentale doté d'un effectif de trois personnes a été mis en place. Des travaux ont été entrepris dans trois domaines prioritaires : a) l'évaluation/la gestion des risques psychosociaux ; b) la mise à disposition de ressources d'apprentissage pour les leaders et les cadres ; et c) la définition d'indicateurs de performance pour les leaders.

Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap

50. Les organisations du système des Nations Unies s'emploient à défendre les valeurs de la Charte des Nations Unies et, entre autres, à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations petites et grandes, l'objectif étant que tous les êtres humains jouissent de la même dignité, du même respect et de l'égalité des chances³².

51. Au cours de la période considérée, le Comité de haut niveau sur la gestion a continué à se concentrer sur l'intégration de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. En particulier, lors de la session tenue conjointement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en avril 2024 sur le thème « Agir avec efficacité grâce à l'innovation et à la consolidation des opérations du système des Nations Unies », les leçons tirées de la mise en place de bureaux d'appui

³⁰ https://www.un.org/en/healthy-workforce/files/Strategy_Résumé.pdf.

³¹ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_system_mental_health_and_well_being_strategy_for_2024.pdf.

³² Voir <https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/uncharter.pdf>.

communs ont été partagées, y compris en ce qui concerne les considérations relatives aux personnes en situation de handicap.

52. En 2024, l'accent a été mis sur l'avancement des efforts visant à identifier les obstacles systémiques à l'emploi des personnes en situation de handicap, y compris dans le contexte de l'examen de l'ensemble des prestations qu'est en train de mener la Commission de la fonction publique internationale.

D. Innovation et transformation numérique dans les organismes des Nations Unies

Identité numérique des Nations Unies

53. En 2024, le Comité a réalisé des progrès considérables dans le cadre de son programme phare relatif à l'identité numérique des Nations Unies. Cette initiative de transformation numérique, qui fournit au personnel des Nations Unies une solution d'identité numérique universelle à l'échelle du système, a été mise en service au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Programme alimentaire mondial et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies avec le premier cas d'utilisation, qui permet aux membres du personnel de partager des informations personnelles vérifiées avec la Caisse des pensions aux fins du calcul de leurs prestations de retraite, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devraient en faire de même au premier trimestre de 2025. Les six organisations qui parrainent le projet ont convenu d'étendre l'identité numérique des Nations Unies à deux nouveaux cas d'utilisation et de l'étendre à d'autres organisations du système des Nations Unies, afin de rendre son impact plus concret et plus large.

Exploitation des technologies numériques

54. Le Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux ont collaboré pour tirer parti des technologies numériques afin de transformer les opérations dans l'ensemble du système des Nations Unies. La transformation numérique a été placée au centre de nombreuses discussions, avec des efforts stratégiques ciblant l'adoption de l'intelligence artificielle générative, de plateformes à faible codage ou sans codage, une meilleure gestion et gouvernance des données améliorées et un renforcement de la cybersécurité. Les principales initiatives ont consisté à faire progresser les communautés de pratique sur l'intelligence artificielle générative, la transformation numérique, l'accessibilité numérique, les solutions libres et la gestion de la relation client, ainsi que deux groupes d'intérêt spéciaux sur la sécurité de l'information des Nations Unies et le progiciel de gestion intégré. Le Réseau Technologie et numérique s'est engagé à promouvoir la dextérité numérique au sein du personnel des Nations Unies et à en faire un point permanent de son ordre du jour. Le Réseau a étudié les implications financières de la transformation numérique et la promotion des systèmes de paiement numériques.

V. Le multilinguisme, une valeur fondamentale de l'Organisation

55. Le secrétariat du CCS a continué de soutenir, en tant que facilitateur, l'engagement personnel du Secrétaire général et du Coordonnateur pour le multilinguisme, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de promouvoir le multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies, conformément aux résolutions 54/64, 69/250, 70/9, 71/262, 72/19, 73/270, 74/252, 75/244, 76/237, 77/255, 78/245 et 79/248 de l'Assemblée générale.

56. Le secrétariat du CCS a encouragé une approche coordonnée du multilinguisme dans tous les organismes membres du Conseil. Afin d'améliorer l'accessibilité pour le personnel des Nations Unies et tous les publics intéressés, le Pôle de connaissances sur la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies³³ a été traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies – l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe – en veillant à ce que toutes les pages de navigation soient disponibles dans ces langues.

57. Le Réseau Ressources humaines a continué à aider à développer un cadre linguistique du système des Nations Unies pour l'enseignement, l'apprentissage, l'évaluation et la certification des langues dans les six langues officielles de l'ONU. Pour faciliter les discussions sur ces sujets, le Réseau a également créé une communauté de pratique dédiée à l'apprentissage et au développement.

VI. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organismes cofinancés

58. Le Réseau Ressources humaines a continué de participer aux sessions et groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale, selon son usage établi. En plus de coopérer à la réalisation de la nouvelle série d'enquêtes interilles et à la révision du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, il a collaboré, par l'intermédiaire de son groupe hors siège, sur toutes les questions touchant les conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège. Il a collaboré étroitement avec la Commission sur plusieurs situations d'urgence. Le Réseau Ressources humaines s'est également engagé activement dans l'examen complet des rémunérations, notamment en s'efforçant d'améliorer la disponibilité des données pour étayer la prise de décision fondée sur des données probantes.

59. Les secrétariats du CCS et du Corps commun d'inspection continuent d'entretenir un dialogue garantissant le bon établissement des rapports, le Corps commun s'intéressant principalement aux questions touchant l'ensemble du système. En 2024, le secrétariat du CCS, œuvrant souvent en concertation avec les membres du Réseau Ressources humaines et le Réseau Finances et budget, a formulé des observations sur certains projets de rapports en cours d'élaboration par le Corps commun et répondu à des demandes informelles de renseignements formulées par des inspecteurs et des membres du secrétariat du Corps commun sur des questions relevant de ces rapports ou pouvant intéresser de futurs rapports.

³³ <https://shknowledgehub.unwomen.org/en>.

VII. Favoriser la conformité avec les Normes comptables internationales du secteur public

60. Dans sa résolution [60/283](#), l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.

61. Le Comité de haut niveau sur la gestion a créé le Groupe de travail des normes comptables, sous les auspices du Réseau Finances et budget, et lui a confié le soin de commencer à faire appliquer les normes IPSAS et de s'assurer qu'elles continuent de l'être. Le Groupe de travail a veillé à ce que les normes IPSAS existantes et nouvelles soient effectivement appliquées, tout en encourageant l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies. Les travaux du Groupe de travail témoignent de la volonté des entités des Nations Unies de se conformer à des normes en constante évolution pour améliorer la qualité de l'information financière et renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité. Le Groupe de travail est composé de 26 organisations membres et de 10 observatrices.

62. Le Groupe de travail des normes a deux sièges d'observateurs sur le Conseil des normes IPSAS et les représentantes et représentants du Groupe de travail ont assisté aux réunions du Conseil tout au long de l'année, de manière à se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre des retours d'information à cet organe au nom du système des Nations Unies. Le Groupe de travail a participé aux réunions trimestrielles régulières du Conseil, ainsi qu'à une table ronde du Conseil IPSAS à la fin de l'année 2024 sur les rapports de développement durable.

63. Le Groupe de travail des normes comptables a tenu sa réunion d'étape de 2024 virtuellement en avril ; à cette occasion, des mises à jour ont été fournies sur l'évolution des normes IPSAS, suivies d'un échange de données d'expérience en rapport avec les états financiers. Le Groupe de travail a tenu sa réunion annuelle en personne en octobre 2023. Les participants à la réunion ont discuté des orientations stratégiques des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies pour les normes IPSAS 45, IPSAS 46 et IPSAS 48, ainsi que des orientations supplémentaires pour la norme IPSAS 47. La réunion a aussi été l'occasion d'échanger des informations et des expériences entre les organismes du système des Nations Unies et, partant, de garantir une interprétation et une application cohérentes et pérennes des normes dans le système. Des représentants du Conseil des normes IPSAS ont participé aux réunions, et l'interaction avec le Conseil des normes IPSAS a permis de mettre l'accent sur des normes spécifiques, ainsi que de discuter de l'élaboration de nouvelles normes pour l'établissement de rapports sur le développement durable.

64. Le Groupe de travail des normes comptables a également rencontré le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et le Groupe technique du Groupe des auditeurs externes sur les principales observations d'audit, leurs résultats et les questions d'audit émergentes. Le Groupe de travail continue de partager avec le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe des auditeurs externes les orientations politiques des normes IPSAS à l'échelle du système, en vue d'une compréhension et d'une interprétation communes des normes entre les organisations des Nations Unies et leurs auditeurs externes.

VIII. Conclusion

65. En 2024, le CCS a été un vecteur d'intégration et de cohérence au sein du système des Nations Unies pour un large éventail de questions de programmation et

de gestion et a ainsi appuyé l'exécution des mandats et la mise en œuvre des priorités des organismes intergouvernementaux.

66. Le Conseil a maintenu son engagement en faveur du renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords intergouvernementaux dans tous les domaines d'activité de l'ONU. Il a continué de prioriser l'amélioration et l'innovation des fonctions d'administration et de gestion, en respectant des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en mettant toujours l'accent sur la personne humaine.
